



**CONSEIL COMMUNAL
CORBEYRIER**

Séance ordinaire du 20 juin 2025

A 19h30

A la Salle communale de Corbeyrier

**Procès-verbal
N°18**

// Approuvé en séance du 2 octobre 2025//

Présidence : Jean-Paul Henry

Secrétariat : Morgane Lüthi

Ordre du Jour

1. Appel.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 mars 2025.
4. Communications du bureau.
5. Elections statutaires (Président, Vice-président, scrutateurs et suppléants).
6. Préavis municipal 25-01 | Relatif à l'adoption d'un règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions.
7. Préavis municipal 25-04 | Relatif à l'adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activité (SRGZA) du Chablais Vaudois.
8. Préavis municipal 25-05 | Relatif à l'adoption de la convention scolaire portant entente intercommunale en matière d'enseignement primaire et secondaire entre les communes d'Aigle, de Corbeyrier et d'Yvorne.
9. Préavis municipal 25-06 | Comptes 2024.
10. Préavis municipal 25-07 | Rapport de gestion 2024.
11. Préavis municipal 25-08 | Relatif à une demande de crédit de CHF 53'000.- pour divers travaux de transformations, de réfection et d'aménagement du hangar communal et forestier.

12. Préavis municipal 25-09 | Relatif au projet d'améliorations structurelles de l'alpage de Luan – Mandrey. Alpage propriété de la commune de Corbeyrier et de l'Etat de Vaud.
13. Communications de la Municipalité.
14. Divers et propositions individuelles.

Convoqué par courrier en séance ordinaire, le Conseil communal se réunit ce vendredi 20 juin 2025 à la salle communale de Corbeyrier. **Le président, Monsieur Jean-Paul Henry**, ouvre la séance à 19h35 en saluant les conseillers et les membres de la Municipalité. Il remercie également la boursière communale, **Mme Marie-Claire Melet**, pour sa présence.

1. Appel.

L'appel nominatif fait constater la présence de 23 conseillers.

Excusés : **Mme Isabelle Bournoud, M. Norbert Charpié, Mme Sandra Charpié, Mme Sonia Dénéréaz, M. Alexandre Melet, M. Robin Pittet.**

Non excusés :

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour.

M. Jean-Paul Henry, président en donne lecture.

Vote : L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, sans abstention.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 mars 2025.

La lecture n'est pas demandée.

Mme Sonia Dénéréaz demande une modification du dernier PV sur le point 9 divers et propositions individuelles.

La modification est acceptée avec 8 abstentions.

Vote : Le procès-verbal modifié est accepté à l'unanimité, avec 3 abstentions.

4. Communications du bureau.

M. Jean-Paul Henry, président, lit au Conseil des lettres reçues concernant les oppositions sur le PaCom, écrites par M. et Mme Pfister et M. et Mme Pollen.

5. Elections statutaires (Président, Vice-président, scrutateurs et suppléants).

M. Jean-Paul Henry, président est réélu tacitement président.

M. Alexandre Melet, vice-président, est réélu à sa fonction.

Mme Alexia Tauxe et Mme Michèle Métraux acceptent de devenir scrutateurs.

M. Stéphane Minder et Mme Marie-Claude Olloz deviennent suppléants.

6. Préavis municipal 25-01 | Relatif à l'adoption d'un règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions.

Discussion

Mme Léonore Melet, rapporteur, donne lecture du rapport au Conseil.

M. Jean-Paul Henry, président, ouvre la discussion sur ce préavis.

Décision

Vu le préavis municipal 25-01, où le rapport de la commission ad-hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, **le Conseil communal vote (à main levée) et décide à l'unanimité, sans abstention :**

- D'accepter ce nouveau règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions tel que présenté.
- D'en fixer l'entrée en vigueur dès l'approbation définitive par la cheffe du département concerné.

7. Préavis municipal 25-04 | Relatif à l'adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activité (SRGZA) du Chablais Vaudois.

Discussion

M. Nathanaël Segui, rapporteur, donne lecture du rapport au Conseil.

M. Jean-Paul Henry, président, ouvre la discussion sur ce préavis.

Décision

Vu le préavis municipal 25-04, où le rapport de la commission ad-hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, **le Conseil communal vote (à main levée) et décide à l'unanimité, avec 2 abstentions :**

- D'adopter le volet stratégique du plan directeur régional des zones d'activités Chablais Vaudois.

8. Préavis municipal 25-05 | Relatif à l'adoption de la convention scolaire portant entente intercommunale en matière d'enseignement primaire et secondaire entre les communes d'Aigle, de Corbeyrier et d'Yverne.

Discussion

Mme Laure-Françoise Vonnet, rapporteur, donne lecture du rapport au Conseil.

M. Jean-Paul Henry président, ouvre la discussion sur ce préavis.

Décision

Vu le préavis municipal 25-05, où le rapport de la commission ad-hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, **le Conseil communal vote (à main levée) et décide, à l'unanimité, sans abstention :**

- D'approuver la nouvelle convention scolaire portant entente intercommunale en matière d'enseignement primaire et secondaire entre les communes d'Aigle, de Corbeyrier et d'Yverne
- De soumettre cette convention au Canton pour approbation

9. Préavis municipal 25-06 | Compte 2024

Discussion

Mme Michèle Métraux, rapporteur, donne lecture du rapport au Conseil.

M. Jean-Paul Henry président, ouvre la discussion sur ce préavis.

Décision

Vu le préavis municipal 25-06, où le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, **le Conseil communal vote (à main levée) et décide, à l'unanimité, sans abstention :**

- D'accepter les comptes communaux 2024.
- D'en donner décharge à la Municipalité et à la boursière communale

10. Préavis municipal 25-07 | Rapport de gestion 2024.

Discussion

Mme Michèle Métraux, rapporteur, donne lecture du rapport au Conseil.

M. Jean-Paul Henry, président, ouvre la discussion sur ce préavis.

Décision

Vu le préavis municipal 25-07, où le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, **le Conseil communal vote (à main levée) et décide à l'unanimité, sans abstention :**

- D'approuver la gestion de l'exercice 2024.
- De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion pour l'année 2024.

11. Préavis municipal 25-08 | Relatif à une demande de crédit de CHF 53'000.- pour divers travaux de transformations, de réfection et d'aménagement du hangar communal et forestier.

Discussion

Mme Claire Emery, rapporteur, donne lecture du rapport au Conseil.

M. Jean-Paul Henry président, ouvre la discussion sur ce préavis.

Mme Daphné Perrin, s'interroge sur la présence des cabines de douches sur le PM, selon elle ces douches ont déjà été mentionnées sur un autre préavis et les travaux ont déjà été exécutés.

Mme Monique Tschumi, syndique lui répond qu'elles ne seront de toute façon pas facturées à double.

Mme Sandrine Chalet, demande si le montant définitif du préavis sera différent.

Mme Monique Tschumi, syndique, lui répond que non.

Mme Michèle Métraux, précise que ce montant était sur le préavis du budget.

Mme Daphné Perrin, s'étonne que les travaux aient déjà été réalisés alors que le PM n'a pas encore été voté.

M. Jean-Paul Henry, président, demande à la Municipalité pourquoi elle a procédé de cette façon ?

Mme Monique Tschumi, syndique, lui répond que cela devenait urgent de faire ces travaux.

M. Steve Dind municipal, informe le Conseil que le fait d'offrir une douche aux employés communaux est obligatoire selon la loi.

Mme Monique Tschumi, syndique, s'excuse pour le procédé.

Mme Sandrine Chalet, demande si ces travaux ont été fait en 2025 ? La Municipalité le confirme.

M. Jean-Paul Henry, président, demande s'il y a des amendements proposés aux conclusions du préavis ?

Décision

Vu le préavis municipal 25-08, où le rapport de la commission ad-hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, **le Conseil communal vote (à main levée) et décide, à l'unanimité, avec 4 abstentions** :

- D'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux mentionnés pour un montant total de CHF 53'000.- pour la transformation et l'aménagement du hangar communal et forestier.
- De valider le financement de cet investissement par la trésorerie courante ou un emprunt en cas de besoin.

12. Préavis municipal 25-09 | Relatif au projet d'améliorations structurelles de l'alpage de Luan – Mandrey. Alpage propriété de la commune de Corbeyrier et de l'Etat de Vaud.

Discussion

M. Christian Roubaty, municipal, fait une présentation avec des précisions sur ce préavis. Toutes les informations données au Conseil, ont été données à la commission.

M. Jean-Louis Bugnion, rapporteur, donne lecture du rapport au Conseil.

M. Jean-Paul Henry président, ouvre la discussion sur ce préavis :

M. Antoine Perrin demande combien d'étapes seraient nécessaires pour la réalisation de ce projet ?

M. Christian Roubaty, municipal, lui répond que la Municipalité va essayer de faire ces travaux avec le moins d'étapes possibles mais il ne peut pas lui répondre avec plus de précisions, car il faudra attendre d'avoir le budget nécessaire et de connaître le montant des subventions.

Décision

Vu le préavis municipal 25-09, où le rapport de la commission ad-hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, **le Conseil communal vote (à main levée) et décide, à l'unanimité, sans abstention** :

- D'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux mentionnés pour un montant total de CHF 441'200 .- TTC
- De valider le financement de cet investissement par la trésorerie courante ou un emprunt en cas de besoin après déduction des subventions et de la participation du canton propriétaire du secteur Mandrey.

13. Communications de la Municipalité

M. Christian Roubaty, municipal informe le Conseil que la nouvelle STEP commencera à entrer en fonction en août pour Aigle et en septembre pour Yvorne et Corbeyrier.

M. Christian Roubaty, municipal nous informe que la Municipalité serait intéressée à déléguer le contrôle des releveurs d'eau à la STEP, ce serait les employés de la STEP qui géreraient ces contrôles.

Il nous indique également que les travaux sur les canalisations de Luan vont bientôt commencer et qu'il y aura des modifications sur les vannes incendie.

M. Steve Dind, municipal informe le Conseil que l'éclairage à la route de Boveau a été mis à jour, il demande aux habitants de lui faire un retour sur ces éclairages.

M. Steve Dind, municipal indique également que des travaux conséquents sur la route seront effectués la semaine prochaine ainsi que des travaux d'épargne.

Mme Monique Tschumi, syndique, informe le conseil sur une demande avec une pétitions sur un arrêt de bus conforme pour les personnes à mobilité réduite. La Municipalité a fait venir les TPC afin d'avoir les informations nécessaires en vue de faire les travaux. La Municipalité va faire une étude et proposer un préavis.

M. Julien Suter demande s'il est possible de solliciter l'aide des associations pour les personnes à mobilité réduite.

Mme Monique Tschumi, syndique lui répond que c'est une bonne idée.

M. Sylvain Genillard, informe la Municipalité que normalement la confédération rentre en ligne de compte.

Mme Monique Tschumi, syndique nous informe que le préavis concernant les travaux au plan du Melley concernant les dangers naturels sera à traiter en octobre.

Mme Monique Tschumi, syndique indique au Conseil que début juillet un nouveau restaurateur reprendra le restaurant de la Diligence.

Mme Christine Christen, municipale nous fait part de la situation de l'école de Corbeyrier. La Municipalité aimerait collaborer avec l'école climatique de Boveau ou trouver une solution avec l'école d'Aigle.

M. Jean-Paul Henry, président précise que, selon le conseiller d'état et son administration, la fermeture de l'école de Corbeyrier ne serait pas effectuée tant que le collège d'Yvorne ne sera pas rénové.

M. Jean-Louis Bugnion demande si le programme scolaire de l'école climatique est Vaudois ou Genevois ?

Mme Monique Tschumi, syndique précise que maintenant c'est une école privée donc ce sera plus souple et informe qu'il manque une maîtresse pour les petites classes.

Mme Sandrine Chalet, précise qu'avec Armos la différence cantonale n'est pas un argument.

M. Guy Bochud municipal, nous informe que le Parc Gruyère pays d'en Haut est venu faire un inventaire des arbres remarquables. Nous avons 21 arbres sur le territoire. Les propriétaires de ces arbres ont reçu une lettre les informant de ce fait.

M. Guy Bochud municipal nous donne des informations et nous montre des photos des deux columbariums pour les cendres au cimetière.

M. Marc Tauxe, demande des précisions sur le prix des urnes.

M. Léonore Melet demande pourquoi l'éclairage public s'éteint plus tard que 23h ?

M. Steve Dind municipal lui répond que la Romande a été informée du souci.

M. Jean-Paul Henry, Président, remercie la Municipalité pour ses communications détaillées.

14. Divers et propositions individuelles

M. Julien Suter donne des informations sur la recherche de logements pour les familles suivies par l'EVAM.

Prochaines séances : le jeudi 2 octobre 2025
 le jeudi 4 décembre 2025
 le jeudi 19 mars 2026
 le vendredi 19 juin 2026

M. Jean-Paul Henry Président lève la séance à 21h17

Pour le Conseil Communal de Corbeyrier

Jean-Paul Henry
Présidence

Morgane Lüthi
Secrétariat